

COMMUNE DE MIREPOIX
(Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal										16/2016			
Total memb	23	Exercice	23	Convoc	07/04	Prés.	17	Abs	6	Proc.	4	Votants	21

Par suite d'une convocation en date du sept avril deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le douze avril deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Absents excusés : JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BIARD Ludovic, PEISER Jean-Luc.

Procurations : JOLIBERT Marie-Christine à ESCANDE Jacques, ANGLADE Jordane à GARCIA Pierre, BIARD Ludovic à QUILLIEN Nicole, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la DRAC afin de réaliser un diagnostic sur l'état sanitaire des couverts en vue de la conservation et la sécurité de l'édifice, des biens et des personnes, et de l'embellissement des couverts

Mirepoix bénéficie d'un patrimoine historique et architectural de premier plan (58 immeubles inscrits, 5 classés Monuments Historiques) s'appuyant notamment sur le caractère médiéval de la Bastide avec ses maisons à pans de bois, sa place des couverts, la maison des consuls et ses solives sculptées ou encore l'ancienne cathédrale Saint-Maurice et l'ancien palais Episcopal.

C'est à ce titre, tout comme Montségur, que Mirepoix est classée « Grand Site Midi-Pyrénées ». La Commune, également labellisée « station de tourisme », souhaite mettre en place un plan d'actions de préservation et valorisation de la ville.

La remise en l'état des 58 Monuments Historiques (+ un site inscrit) est une action prioritaire pour la valorisation de la place de Mirepoix, elle fait également partie de l'opération MIREPOIX 2030, (fiche action 2/3 jointe à la présente) accompagnée dans le cadre de la mission AIDER.

Une opération collective de restauration est incontournable : d'une part, afin de réaliser un diagnostic précis sur la santé du bâti et de définir les travaux de restauration nécessaire, phasage en fonction des urgences (Tranche 1). D'autre part, pour réaliser les travaux de restauration de sécurisation et les travaux d'embellissement (Tranche 2).

Le sol appartient à la Commune, les plafonds et les piliers appartiennent à des propriétaires privés, il est donc nécessaire d'engager une démarche administrative spécifique et sur-mesure.

L'étude devra détailler les travaux à réaliser et faire un chiffrage précis des coûts. Elle devra proposer une méthodologie juridique avec une Maîtrise d'Ouvrage communale et une prise en charge financière par les Collectivités Territoriales (Commune, Communauté de Communes du Pays de Mirepoix, Conseil Départemental de l'Ariège, Conseil Régional). Un financement participatif pourra être mis en œuvre avec l'appui de la Fondation du Patrimoine.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20160412-1602016-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de demander aux services de l'Etat (DRAC/STAP) d'aider la commune dans cette démarche par une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction, entre autres, d'un cahier des charges en vue d'une consultation de bureaux d'études qualifiés,
- **Autorise** Madame le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental et de l'Etat (DRAC) par l'obtention de subventions sur la base de :

	HT €	TTC €
Evaluation étude	50 000,00	60 000,00
DRAC (critères « sécurisation des monuments historiques »)	30 000,00	
Conseil Départemental (critères « développement touristique-préservation du patrimoine	10 000,00	
Total subventions sollicitées	40 000,00	40 000,00
Solde à la charge de la commune		20 000,00

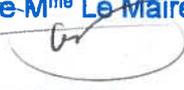
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2016.
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire


Pierre GARCIA

Le Maire,

Nicole QUILLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-2016 0412-1602016-DE